



**Réseau  
Éducation  
Sans  
Frontières**

*Réseau des militants, collectifs d'établissements, syndicats et associations  
pour l'information et le soutien aux familles et aux jeunes scolarisés  
étrangers sans papiers*

**RESF Saint-Etienne s'adresse :**

- Aux citoyens
- Au nouveau pouvoir et aux représentants de l'Etat
- Aux élus et aux candidats

Le Réseau Education sans frontières (RESF) se félicite de la défaite de Nicolas Sarkozy dont l'histoire retiendra qu'en dix années, de l'Intérieur à l'Elysée, il a emprisonné en centre de rétention plus d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants étrangers sans papiers et en a expulsé de deux à trois cent mille.

***A Saint-Etienne, à partir de nos permanences hebdomadaires, nous accueillons et accompagnons des familles et des jeunes qui sont confrontés à des galères inhumaines ; ils sont souvent menacés ou atteints dans les droits fondamentaux que sont le logement, l'accès au travail, la poursuite de la scolarisation.***

Le nouveau Président de la République a affirmé vouloir mener "*une autre politique migratoire fondée sur des règles transparentes, stables et justes (...) et conduite dans le respect de la dignité de tous les êtres humains qui sont sur notre territoire*".

Cette volonté devrait marquer une rupture avec la xénophobie d'Etat, se traduire par un profond réexamen du code de séjour des étrangers et des demandeurs d'asile (CESEDA) et permettre de répondre aux exigences minimum qui sont:

\* Conformément aux engagements écrits pris par le candidat Hollande (courrier au RESF du 20 février 2012) : le placement en rétention des mineurs devra être interdit, la gratuité de l'Aide Médicale d'Etat (AME) rétablie, la liste des pays dits sûrs supprimée, le droit d'asile pleinement restauré.

Nous y ajoutons d'autres mesures à prendre de toute urgence :

\* Les parents d'enfants scolarisés, les jeunes majeurs scolarisés et les sans-papiers ayant un travail déclaré ou au noir devront être régularisés ainsi que ceux vivant en France depuis plus de trois ans.

\* Le démembrement des familles (l'expulsion d'un père ou d'une mère tandis que le conjoint et les enfants restent en France), mesure inhumaine s'il en est, devra être interdit.

\* Les taxes prohibitives perçues sur la délivrance des titres de séjour doivent être supprimées (gratuité totale comme la Carte d'Identité).

**Réseau Education Sans Frontière**

**[resf42@yahoo.fr](mailto:resf42@yahoo.fr) 04.77.41.33.21 – 06.75.81.77.07**

**Adresse postale RESF 42 Bourse du Travail 4 cours Victor Hugo 42000 SAINT-ETIENNE**

Permanences : tous les vendredis de 18 à 20 heures, 20 rue Rouget de Lisle

\* L'accueil des étrangers, y compris ceux en situation régulière, est actuellement organisé dans certaines préfectures dans des conditions dégradantes. Il convient d'y remédier immédiatement.

Par ailleurs, concernant les ressortissants bulgares et roumains, la fin de la période transitoire (qui empêche en pratique ces personnes de travailler) avant l'application des accords de Schengen doit être décidée.

Nous attendons du Président de la République qu'il prenne dès son entrée en fonction une mesure forte et à la fois symbolique, qui concrétisera aux yeux de tous les promesses électorales: ***un moratoire sur les expulsions***.

L'expulsion est, en effet, une mesure d'une extrême gravité, propre à mettre en cause la vie, l'avenir, de ceux sur lesquels elle s'abat. C'est tout à la fois une arrestation impromptue, une garde à vue, un emprisonnement (jusqu'à 45 jours !), la perte de son travail, de son logement, la spoliation des biens accumulés, la rupture définitive avec son milieu, ses amis, sa famille et une humiliation dont on ne se remet pas : le pays qu'on avait choisi vous rejette et vous dépose, parfois dans la tenue dans laquelle vous avez été arrêté, à la queue de l'avion, sur le tarmac d'un aéroport ou rien ni personne ne vous attend.

Une refonte du CESEDA s'impose. Il serait dès lors inacceptable que des hommes, des femmes, des enfants soient expulsés sur la base de textes promis à la corbeille très vite.

Nous rappelons que nous estimons qu'il faut progressivement se diriger vers la libre circulation des individus.

*Décréter un moratoire sur les expulsions est une mesure conservatoire à laquelle le nouveau pouvoir ne saurait se dérober.*

***RESF Saint-Etienne prend date pour un véritable changement !***

A Saint Etienne le 21/05/2012

**Réseau Education Sans Frontière**

[resf42@yahoo.fr](mailto:resf42@yahoo.fr) 04.77.41.33.21 – 06.75.81.77.07

Adresse postale RESF 42 Bourse du Travail 4 cours Victor Hugo 42000 SAINT-ETIENNE

Permanences : tous les vendredis de 18 à 20 heures, 20 rue Rouget de Lisle